



A Association
D Départementale de
T Tourisme
P Pédestre du
C Calvados

PV de l'assemblée générale du 30 novembre 2024 à Caen

Personnes présentes ou ayant donné un pouvoir : 41.

Les statuts et le règlement intérieur n'ayant pas pu être votés lors de l'AGE du 10 novembre 2024 faute de *quorum* atteint, ils sont soumis au vote ce jour.

STATUTS

Vote à main levée : 4 abstentions, 0 contre, 37 pour.

Les statuts sont adoptés.

REGLEMENT INTERIEUR :

Plusieurs remarques ont été apportées quant au contenu du RI.

Dans l'art. 3 sur les week-ends et séjours, la formulation des conditions requises pour bénéficier de l'immatriculation tourisme n'est pas pertinente, il faudrait la revoir.

Dans l'art. 4, le mot « *suivant* » est en trop.

Dans le chapitre 6. art. 2 sur les procédures de radiation, il n'est pas prévu que l'association aie la possibilité, en cas de force majeure, de radier un adhérent sans attendre la décision de la fédération. Il est suggéré d'inclure la possibilité d'une exclusion temporaire décidée par l'ADTPC en attendant la décision finale de la fédération.

Concernant les frais de déplacement, il est suggéré d'instaurer un barème unique de 0,45€ pour tous.

Vote à main levée : 6 abstentions, 0 contre, 35 pour.

Le RI est adopté et sera modifié par le CA lors d'une prochaine réunion en tenant compte des différentes suggestions.

Aline Seigneur - secrétaire adjointe

Bernadette Marchal - présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Seigneur', written over a horizontal line.